COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **VERT DE GRIS**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Rue de la magnanerie N° : 58 Boîte :
Code postal : 1180 Commune : Uccle
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0720.585.977

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 12-05-2022

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 29-09-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-04-2021 au 31-03-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-04-2020 au 31-03-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LOUIS JULEMONT Saintia
Kinésithérapeute
Rue de la Magnanerie 58
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-02-11 Fin de mandat : Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BEE TAX ADVISORS SRL 0644548964 Rue des Frères Lefort 8 1480 Tubize BELGIQUE	50.129.701	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**29.638**	**34.273**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**29.594**	**34.230**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	29.594	34.230
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**43**	**43**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**71.164**	**70.815**
Créances à plus d'un an		29	**60.273**	**58.751**
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	60.273	58.751
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**1.026**	
Créances commerciales		40	1.026	
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation		490/1	**9.865**	**12.064**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**100.802**	**105.088**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**71.831**	**65.565**
Apport		10/11	**14.260**	**14.260**
Disponible		110	14.260	
Indisponible		111		14.260
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**42.000**	**42.000**
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	42.000	42.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**15.571**	**9.305**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**28.971**	**39.523**
Dettes à plus d'un an		17	**13.657**	**16.997**
Dettes financières		170/4	13.657	16.997
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	13.657	16.997
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**15.314**	**22.525**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.340	4.409
Dettes financières		43	2.391	2.330
Etablissements de crédit		430/8	2.391	2.330
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		2.227
Fournisseurs		440/4		2.227
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	2.974	12.922
Impôts		450/3	2.974	12.922
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	6.608	638
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**100.802**	**105.088**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	13.765	14.884
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.636	2.898
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	645	1.407
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**8.485**	**10.579**
Produits financiers		75/76B	**1.522**	**751**
Produits financiers récurrents		75	1.522	751
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**768**	**252**
Charges financières récurrentes		65	768	252
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**9.240**	**11.078**
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	**2.974**	**2.843**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**6.265**	**8.235**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**6.265**	**8.235**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**15.571**	**9.305**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	6.265	8.235
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	9.305	1.070
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**15.571**	**9.305**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**38.531**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**38.531**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**4.301**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	4.636	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**8.937**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**29.594**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXX**	**43**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**43**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**43**	

RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS

	Codes	Exercice
MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE SURVEILLANCE		
Créances sur les personnes précitées	9500	**60.273**
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Emprunt à terme fixe : 2,59 %		
Selon convention établie le 20/03/2021.		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

RÈGLES D'ÉVALUATION

" VERT DE GRIS "
Société à responsabilité limitée.

Rue de la Magnanerie, 58
1180 - Uccle

B.C.E. 0720.585.977

REGLES D'EVALUATION

A) Principes généraux
Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'A.R. comptable d'exécution du Code des sociétés et associations (A.R. 29 avril 2019 - M.B 30/04/2019) ainsi que les dispositions fiscales en matière d'amortissement exigées par la loi du 25/12/2017 en matière de réforme de l'ISOC.

B) Règles particulières

1) Valeurs immobilisées
Seront reprises pour leur prix d'acquisition déduction faite des amortissements dont les taux sont fixés comme suit :

Méthode	Taux en % L (linéaire) Prorata temporis Minimum	Maximum
Frais d'établissement	L	20 100
Immobilisations incorporelles	L	10 33
Constructions	L	3 10
Instal., machines, outillage	L	10 50
Matériel roulant	L	20 33
Matériel et mobilier de bureau	L	10 33
Autres immob. corporelles	L	10 33

4) Créances
Seront indiquées pour leur valeur nominale sans préjudice de l'application de réductions de valeur lorsque la récupérabilité est compromise.

5) Devises
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en FB au dernier taux de conversion du mois précédant la comptabilisation.

6) Divers
Les autres postes de bilan seront établis suivant des règles d'évaluation basées sur le principe de la continuité, conformément aux dispositions de l'A.R. comptable d'exécution du Code des sociétés et associations (A.R. 29 avril 2019 - M.B 30/04/2019), ainsi que des décisions prises par l'organe de gestion.

Le conseil d'administration,

N°	0720585977	M-app 9

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

" VERT DE GRIS "
Société à responsabilité limitée.

Rue de la Magnanerie
1180 - Uccle

B.C.E. 0720.585.977

RAPPORT DE GESTION
à l'assemblée générale ordinaire du 29/09/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3:6 du Code des sociétés et associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport de la gestion de la société VERT DE GRIS durant l'exercice 2021-2022.

Art. 3:5. L'organe d'administration établit un rapport dans lequel il rend compte de sa gestion.

Art. 3:6. § 1er. Le rapport de gestion visé à l'article 3:5 comporte:
1° au moins un exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des affaires et la situation de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée;
2° des données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice;
3° des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société;
4° des indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement;
5° des indications relatives à l'existence de succursales de la société;
6° au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité;
7° toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code, spécialement les articles 5:77, § 1er, alinéa 2, 5:151, 6:12, 7:96, § 1er, alinéa 2, 7:97, § 4, dernier alinéa, et § 6, 7:102, alinéa 2, 7:108, alinéa 2, 7:115, § 1er, alinéa 2, 7:116, § 1er, § 4, dernier alinéa, et § 6, 7:203, 7:220, §§ 1er et 2, 15:29 et 16:29;
8° en ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits:
- les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale des transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, et
- l'exposition de la société au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie;
9° le cas échéant, la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit.
L'exposé visé à l'alinéa 1er, 1°, consiste en une analyse équilibrée et complète de l'évolution et des résultats des affaires et de la situation de la société, en rapport avec le volume et la complexité de ces affaires. Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel. En donnant son analyse, le rapport de gestion contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications supplémentaires y afférentes.

Déroulement de l'ordre du jour :

1° au moins un exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des affaires et la situation de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée;

Le bilan de la société affiche au 31/03/2021 un total bilan de 105.088,19 € et se solde par un bénéfice de 8.235,07 €.

Le bilan de la société affiche au 31/03/2022 un total bilan de 100.801,91 € et se solde par un bénéfice de 6.265,49 €.

Le conseil d'administration constate donc une évolution négative de 1.969,58 soit une évolution négative de 23,92%.

Le conseil d'administration indique que la société n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes.

2° des données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice;

La Belgique, ainsi que le reste de l'Europe sont touchés de plein fouet par de lours impacts économiques provoqués par une guerre sur le territoire européen.

L'organe d'administration suit de près l'évolution de cette crise ainsi que l'impact sur les comptes de la société et prendra immédiatement toute mesure nécessaire à la continuité des affaires.

3° des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne sont pas de nature à porter gravement préjudice à la société;

Néant.

4° des indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement;

Néant.

5° des indications relatives à l'existence de succursales de la société;

Néant.

6° au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité;

Néant.

7° toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

Pour autant que de besoin, nous vous signalons qu'aucune procédure de conflit d'intérêt n'est à signaler au présent rapport. L'article 5:76 du Code des Sociétés et associations n'est donc pas d'application.

Pour rappel, une assemblée générale extraordinaire avait eu lieu en date du 20/03/2021, dans le but de faire mention d'un conflit d'intérêts.

Nous faisons mention, ci-dessous, du procès-verbal concerné :
?
" VERT DE GRIS"
Société à responsabilité limitée
Rue de la Magnanerie, 58
1180 Uccle
B.C.E. BE 0720.585.977

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
Décisions de l'associé unique du 20/03/2021

Est présent :

ActionnaireActionsSignatures
Madame JULEMONT Saintia186

Dispositions légales

Art. 5:77. § 1er. Les autres administrateurs, l'assemblée générale ou l'administrateur unique qui est également l'actionnaire unique décrivent, dans le procès-verbal ou dans un rapport spécial, la nature de la décision ou de l'opération visée à l'article 5:76 ainsi que les conséquences patrimoniales de celle-ci pour la société et justifient la décision qui a été prise.

Lorsque l'administrateur est aussi l'actionnaire unique, il mentionne également dans son rapport spécial les contrats conclus entre lui et la société.
Cette partie du procès-verbal ou ce rapport figure dans son intégralité dans le rapport de gestion ou dans une pièce qui est déposée en même temps que les comptes annuels.

Si la société a nommé un commissaire, le procès-verbal ou le rapport lui est communiqué.

Dans son rapport visé à l'article 3:74, le commissaire évalue dans une section séparée les conséquences patrimoniales pour la société des décisions de l'organe d'administration ou de l'assemblée générale, telles que décrites dans le procès-verbal ou le rapport, pour lesquelles il existe un intérêt opposé tel que visé à l'article 5:76, § 1er.

§ 2. Sans préjudice du droit des personnes mentionnées aux articles 2:44 et 2:46 de demander la nullité ou la suspension de la décision de l'organe d'administration, la société peut demander la nullité des décisions prises ou des opérations accomplies en violation des règles prévues au présent article ou à l'article 5:76 si l'autre partie à ces décisions ou opérations avait ou devait avoir connaissance de cette violation.

Art. 5:78. Sans préjudice de l'article 2:56, les administrateurs sont personnellement et solidairement responsables du préjudice subi par la société ou les tiers à la suite de décisions prises ou d'opérations accomplies en conformité avec les articles 5:76 et 5:77 si la décision ou l'opération leur a procuré ou a procuré à l'un d'eux un avantage financier abusif au détriment de la société.

Ordre du jour : (conflit d'intérêts)

1)Procédure particulière prévue par l'article 5:76 du Code des sociétés et Associations.

2)Déclaration de la situation conflictuelle.

3)Mention de cette déclaration dans le procès-verbal.

4)Assistance à la délibération de l'administrateur concerné.

5)Nature et circonstances de l'opération.

6)Conditions de l'opération.

7)Conséquences de l'opération pour la société.

8)Décision prise par l'organe d'administration.

Déroulement ordre du jour

2) Déclaration de la situation conflictuelle

Madame LOUIS JULEMONT Saintia, administratrice de la société, a informé l'organe d'administration de la situation conflictuelle suivante :

Acceptation d'un emprunt de 58.000,00 € à l'administratrice pendant une période déterminée allant du 20/03/2021 au 01/04/2026, durant laquelle, des intérêts seront calculés sur base de l'article 18 de l'AR d'exécution du CIR92 correspondant aux intérêts pratiqués sur les avances à terme fixe.

Le prêt envisagé ne porte en aucun cas préjudice à la société et permettra à celle-ci de bénéficier d'intérêts créditeurs au terme du contrat précité.

3) Mention de cette déclaration dans le présent procès-verbal

Le collège d'administration acte la déclaration de la situation conflictuelle précitée.

4) Information du commissaire-réviseur

N/A

5) Assistance à la délibération et abstention de vote

N/A

6) Nature et circonstances de l'opération

Un prêt de 58.000,00 € à l'administratrice LOUIS JULEMONT Saintia pendant une période déterminée allant du 20/03/2021 au 01/04/2026.

7) Condition de l'opération

L'étude chiffrée est également présentée lors de l'assemblée.

Acceptation d'un emprunt de 58.000,00 € à l'administratrice LOUIS JULEMONT Saintia pendant une période déterminée allant du 20/03/2021 au 01/04/2026, en ce compris, les intérêts calculés sur base de l'article 18 de l'AR d'exécution du CIR92 correspondant aux intérêts pratiqués sur les avances à terme fixe.

8) Conséquences de l'opération pour la société

Les chiffres présentés lors de l'assemblée ont été minutieusement parcouru.
Il ressort de cette analyse, que la société peut valider l'opération présentée tout en étant en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis des tiers.

9) Décision prise par l'organe d'administration

Après analyse précise du budget prévisionnel présentant l'évolution des résultats ainsi que de l'évolution de la situation de trésorerie de la société, ainsi que du plan de remboursement proposé, l'administrateur approuve, à l'unanimité, l'opération envisagée et accepte de signer la convention de prêt à terme fixe.

Conformément aux dispositions émanant à l'article 5:77 du Code de Sociétés et associations, mention sera faite de l'intégralité du présent rapport au sein du rapport de gestion/ en annexe des Comptes annuels.

L'assemblée générale,

LOUIS JULEMONT Saintia

Administratrice

?

8° en ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :
- les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale des transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, et
- l'exposition de la société au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

Néant.

9° le cas échéant, la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit.

L'exposé visé à l'alinéa 1er, 1°, consiste en une analyse équilibrée et complète de l'évolution et des résultats des affaires et de la situation de la société, en rapport avec le volume et la complexité de ces affaires. Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel. En donnant son analyse, le rapport de gestion contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications supplémentaires y afférentes.

Néant.

Madame LOUIS-JULEMONT Saintia

Administratrice